

Bientraitance des Personnes âgées en Ehpad : Principaux résultats de l'enquête nationale 2015 réalisée par l'Anesm

L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm) publie les premiers résultats de la 3^{ème} enquête nationale relative au degré de **déploiement des pratiques professionnelles concourant à l'amélioration de la qualité de vie (bientraitance) dans les Ehpad.**

Réalisée dans le cadre de l'opération « Bientraitance des personnes âgées accueillies en établissement » engagée par le Secrétariat d'Etat à la solidarité, cette enquête conduite dès 2008, renouvelée en 2010 puis 2015 par l'Anesm a pour objectifs :

- d'une part d'engager les professionnels dans la démarche d'auto évaluation de leurs pratiques ;
- d'autre part de réaliser un état des lieux national des pratiques de bientraitance dans les établissements.

Rappel de la notion de « bientraitance » ?

« La bientraitance trouve ses fondements dans le respect de la personne, de sa dignité et de sa singularité. Il s'agit d'une culture partagée au sein de laquelle les sensibilités individuelles, les spécificités de parcours et de besoins, doivent pouvoir s'exprimer et trouver une réponse adaptée. »¹

C'est cette démarche continue de bonnes pratiques professionnelles et l'ensemble des enjeux qui en découlent pour la qualité de vie des résidents qui sont interrogées dans cette enquête nationale. D'ailleurs, cette démarche est une préoccupation massive des directeurs d'établissements puisque **77 % des Ehpad** participants ont répondu au questionnaire (échantillon de 4200 Ehpad). Cette enquête interroge aussi directement les usagers. Presque **1500 présidents de Conseil de vie social** se sont exprimés.

¹ Anesm. La bientraitance : définition et repère pour la mise en œuvre. 2008 p. 14

Les points forts

Un accompagnement plus personnalisé des résidents

Comparativement aux résultats de l'enquête 2010, les chiffres de 2015 révèlent :

- 72% des Ehpad recherchent systématiquement le consentement du résident à son entrée (50% En 2010)
- 84% des Ehpad recueillent systématiquement les attentes du résident lors de l'évaluation initiale et 79% systématiquement les attentes de l'entourage

Par ailleurs, 93% des résidents (en moyenne par établissement) sont pesés une fois par mois.

Les points d'amélioration

Le recours aux urgences

66% des résidents hospitalisés (en moyenne par établissement) l'ont été en urgence : certaines hospitalisations sont évitables² (de 19 à 67% selon les études). L'enjeu est important. Les hospitalisations inappropriées aggravent davantage encore la perte d'autonomie³. Des milliers résidents décèdent chaque année dans les heures qui suivent leur arrivée aux urgences (L'Observatoire National de la Fin de Vie 2013).

Les directives anticipées

28% des résidents bénéficient d'un recueil des directives anticipées (en moyenne par établissement). En 2012, seulement 5% de résidents avaient rédigé leurs directives anticipées selon l'Observatoire National de la Fin de Vie (2013).

Nonobstant, les Ehpad mobilisent davantage les ressources externes pour l'accompagnement de fin de vie du type équipe mobile de gériatrie (50%), l'hospitalisation à Domicile (67%), les réseaux de soins palliatifs ou pluridisciplinaires (68%) et les équipes mobiles de soins palliatifs (82%).

Les points d'appui

La formation : un support majeur

- **41% des personnels** (en moyenne par Ehpad) ont été formés à la fin de vie au cours des 3 dernières années
- **48%** des personnels ont été formés au cours des 3 dernières années à la maladie d'Alzheimer.
- 29% à la dépression et aux troubles psychiques
- 23% au repérage des risques de la perte d'autonomie

² Anesm / HAS : Fiche-repère « Comment réduire les hospitalisations non programmées des résidents des Ehpad ». 2015

³ HAS, Note méthodologique et de synthèse documentaire « comment réduire les hospitalisations non programmées des résidents des Ehpad ». 2015

L'Anesm accompagne les Ehpad dans leur démarche d'amélioration continue de la qualité en élaborant des recommandations de bonnes pratiques professionnelles et en les guidant dans leur mise en œuvre.

Les résultats de cette enquête permettent à l'Anesm d'observer les points forts et les points d'amélioration des Ehpad, de dresser un bilan par rapport à l'ensemble des recommandations qui ont été élaborées sur les différents thèmes et d'orienter ses travaux⁴ à venir. Ces derniers visent à prendre en compte non seulement les «nouveaux besoins» de la population hébergée mais s'articulent aussi avec les travaux des grands plans nationaux, comme notamment le plan maladies neuro-dégénératives (PMND) et le plan pour le développement des soins palliatifs et l'accompagnement de la fin de vie (2015-2018).

Le zoom reprenant les premiers résultats de l'enquête Bientraitance 2015 est téléchargeable sur le site de l'Agence www.anesm.sante.gouv.fr

Le rapport d'enquête dans son intégralité sera disponible dès le mois de mars 2016 sur le site de l'Anesm

Vous pouvez retrouver dès à présent sur le site de l'Agence les résultats des précédentes enquêtes Bientraitance menées par l'Anesm pour les Ehpad mais également les MAS-FAM et les services à domicile (volets 1 et 2) :

- *Résultats de l'enquête nationale relative aux pratiques concourant à la bientraitance dans les services intervenant auprès d'un public adulte à domicile – Volets 1 et 2 (2013)*
- *Résultats du questionnaire Bientraitance en Maisons d'accueil spécialisées et en Foyers d'accueil médicalisé (2012)*
- *Résultats du questionnaire Bientraitance des personnes âgées accueillies en établissement (2010)*
- *Résultats du questionnaire Bientraitance des personnes âgées accueillies en établissement (2009)*

Contact :

Yaba Bouesse

Chargée de communication
yaba.bouesse@sante.gouv.fr
01 48 13 91 15

⁴ Le programme de travail (2016-2018) est consultable sur le site de l'Anesm.